

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 19 Subvention (4.500 euros) à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A, domiciliée 76, rue Jean-Pierre Timbaud (11e) (SIMPA : 17990/ 2017-00646) au titre de l'exercice 2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 903, nature 6574, ligne VF55003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO